



Réunion du : 15 janvier 2026 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 19

Présidence : Mme OSBERY Sylvie

Présents : M. TREPKA Nicolas
M. RAFFARD Pierre

Secrétaire de séance : Mme TOURNOIS Cécile

REGLEMENTS 2025/2026

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que toute correspondance doit être réalisée depuis l'adresse mail officielle du club et à l'attention du Secrétariat du District.

HORAIRES DES RENCONTRES

Afin d'uniformiser la gestion des horaires d'été et d'hiver de l'ensemble des compétitions organisées par le District de la Nièvre de Football, **les coups d'envoi seront donnés à 15h (été) et 14h30 (hiver). De ce fait, les coups d'envoi des rencontres en lever de rideau se joueront à 12h30 (été) et 12h00 (hiver).**

La période hivernale s'entend du 1^{er} novembre à fin février.

REPORT DE RENCONTRES OU MODIFICATION D'HORAIRE

Equipes jeunes :

Championnats à 11 et à 8

En raison des incidences possibles comme les arbitres à prévenir et pour pouvoir être examinée au cours de la réunion du Département Technique Jeunes, **toute demande de report de match, d'inversion et la validation devra être adressée au plus tard le mercredi minuit via FOOTCLUBS.**

Toutefois une tolérance est accordée pour le football à 8 : les deux clubs pourront faire parvenir leur accord par mail le jeudi avant midi.

Pour ces championnats, toutes les demandes ne respectant pas les critères ci-dessus ne pourront être prises en compte par la Commission.

Le résultat d'un match joué à une autre date, heure ou lieu, que ceux fixés par le calendrier officiel est susceptible de non-homologation.

Les Clubs agissant sans l'autorisation du Département Technique Jeunes auront match perdu par pénalité et seront passibles des amendes qui s'y rattachent.

En cas de forfait, les clubs doivent se reporter aux règlements relatifs aux forfaits.

En cas de terrain impraticable, les clubs doivent se reporter à l'article 20 LBFC relatif aux terrains impraticables.

Pour un match non joué (hors forfaits et terrains impraticables) à la date prévue, le secrétariat du District devra en être impérativement informé par mail par le club recevant le jour même de la rencontre mais ces

deux clubs auront match perdu. Toutefois, la Commission au vu des circonstances, pourra donner match perdu à seulement l'une des deux équipes ou reprogrammera la rencontre à une nouvelle date.

1 – FOOT A 11

1.1. Matchs non joués

Coupe U15 – US COULANGES 1 / AS POUILLY 1, match n° 51373.1 du 20/12/2025 – fixé le 17/01/2026 à 12h.
Coupe U15 - Vainqueur US COULANGES 1 - AS POUILLY 1 / FC CHATEAU CHINON ARLEUF du 17/01/2026 – A fixer.

1.2. Modifications de rencontres

Coupe U15 principale – match n°51628.1 du 17/01/2026, ASA VAUZELLES 1 / FC DECIZE 1
La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre à 15h00.
Accord de la Commission.

Coupe U15 principale – match n°51630.1 du 17/01/2026, E. ST BENIN LA MACHINE 1 / CS CORBIGNY 1
La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre à 17h00.
Accord de la Commission.

Coupe U15 principale – match n°51632.1 du 17/01/2026, GJ AFGP 58 1 / UCS COSNE 1
La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 13h30.
Accord de la Commission.

Coupe U15 principale – match n°51633.1 du 17/01/2026, E. CLAMECY VARZY 1 / ASL ST PERE 1
La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre à 14h30 sur les installations du club de VARZY.
Accord de la Commission.

2 – ORGANISATION CHAMPIONNATS 2^{EME} PHASE

Conformément aux classements à l'issue de la 1^{ère} phase et aux règlements annexes de chaque compétition, la Commission annonce les équipes qualifiées pour la deuxième phase.

La Commission précise que ces qualifications restent soumises aux éventuels dossiers en cours et à l'homologation par la Commission Statuts et Règlements.

De plus, la Commission réajuste le calendrier général pour la catégorie U18 D2 du fait du nombre d'équipes engagées (voir annexe).

Championnat U18 D1 :

1 poule de 6 équipes : US Coulanges 1 *, ASA Vauzelles 1 *, AS Clamecy 1, FC Decize 1, FC Nevers Banlay 1, CS Corbigny 1 (*sous réserve de dossiers en cours)

- Matchs aller/retour (10 dates)
- Phase « Printemps » 07-28 fév / 07-14-21 mars / 18-25 avril / 09-30 mai / 6 juin.

Championnat U18 D2 :

- 1 poule de 7 équipes** : E. Guérigny Urzy/Montigny 1, E. St Pierre/FC Imphy 1, E. ESN 58/Charrin 1, ASL St Père 1, E. La Machine/St Benin 1, AFGP 58 1, Coulanges 2
- Matchs aller simple (7 dates)
 - Phase « Printemps » 07-28 fév / 14 mars / 18 avril / 09-30 mai / 6 juin.

Championnat U15D1 :

- 1 poule de 6 équipes** : FC Nevers Banlay 1, FC Decize 1, ASA Vauzelles 1, FC Nevers 2, AS Clamecy 1, E. St Benin La Machine 1 *
- * ayant droit, FC Decize 2 ne pouvant accéder du fait de FC Decize 1 dans cette division
- Matchs aller/retour (10 dates)
 - Phase « Printemps » 07-28 fév / 07-14-21 mars / 18-25 avril / 09-30 mai / 6 juin.

Championnat U15D2

Poule A (6 équipes) : AFGP 58 2, US Coulanges 1, FC Decize 2, FC Château Chinon Arleuf 1, AS Pouilly 1, CS Corbigny 1

Poule B (6 équipes) : E. ESN 58/Charrin 1, E. Marzy/Nevers Challuy Sermoise/Coulanges 1, ASL St Père 1, E. St Pierre/FC Imphy 1, E. Chatillon/Moulins/Cercy 1, E. Prémery/Guérigny Urzy 1

- Matchs aller/retour (10 dates)
- Phase « Printemps » 07-28 fév / 07-14-21 mars / 18-25 avril / 09-30 mai / 6 juin.

Championnat U13D1 :

1 poule de 6 équipes : AFGP 58 1, FC Decize 1, RC Nevers Challuy Sermoise 2, ASA Vauzelles 2, AS Clamecy 1, ESN 58 1

- Matchs aller/retour (10 dates)
- Phase « Printemps » 07-21 fév / 07-14-21 mars / 18-25 avril / 09-30 mai / 6 juin.

Championnat U13 D2 :

Poule A (6 équipes) : AS St Benin 1, E. Château Chinon/Lormes 1, FC Nevers 1, CS Corbigny 1, UCS Cosne 2, AFGP 58 2

Poule B (6 équipes) : E. St Eloi/Guérigny Urzy 1, US Coulanges 1, E. Alligny St Amand/St Père 1, JS Marzy 1, E. Cercy/Chatillon/Moulins 1, FC Nevers Banlay 1

- Matchs aller/retour (10 dates)
- Phase « Printemps » 07-21 fév / 07-14-21 mars / 18-25 avril / 09-30 mai / 6 juin.

A l'issue de la 1^{ère} phase, les équipes de l'E. St Benin/Montigny 2 et de l'Afp 58 3 étaient en position d'accéder au championnat U13D2. Cependant, étant considérées comme équipes réserves de St Benin 1 et de l'Afp 58 2, la Commission ne peut les intégrer dans ce championnat U13 D2.

De ce fait, les deux premières équipes ayant droit pour les remplacer sont le FC Nevers Banlay 1 et la JS Marzy 1.

Les équipes de l'E. St Benin/Montigny 2 et de l'Afp 58 3 sont reversées dans le championnat U13 D3.

Championnat U13 D3 :

Poule A (6 équipes) : E. Chaulgnes/La Charité 1, AS Clamecy 2, V. Prémery 1, AS Varzy 1, AS Pouilly 2, UCS Cosne 3

Poule B (6 équipes) : E. St Benin/Montigny 2, AS Pouilly 1, FC Nevers 2, Afp 58 3, US St Pierre 1, US Coulanges 2

Poule C (5 équipes) : FC Decize 2, CS Corbigny 2, FC Imphy 1, UF La Machine 1, E. ESN 58/Charrin 2

- Matchs aller/retour (10 dates)
- Phase « Printemps » 07-21 fév / 07-14-21 mars / 18-25 avril / 09-30 mai / 6 juin.

3 – ENTENTES ENTERINEES

La Commission entérine les ententes ci-dessous pour la 2^{ème} partie de saison (décision Bureau du Comité de Direction du 13/01/2026) :

U18 :

E. Guérigny Urzy/Montigny 1 - E. St Pierre/FC Impphy 1 - E. ESN 58/Charrin 1 - E. La Machine/St Benin 1

U15 :

E. St Benin La Machine 1 - E. ESN 58/Charrin, E. Marzy/Nevers Challuy Sermoise/Coulanges 1 - E. St Pierre/FC Impphy 1 - E. Chatillon/Moulins/Cercy 1 - E. Prémery/Guérigny Urzy 1

U13 :

E. Château Chinon/Lormes 1 - E. St Eloi/Guérigny Urzy 1 - E. Alligny St Amand/St Père 1 - E. Cercy/Chatillon/Moulins 1 - E. Chaulgnes/La Charité 1 – E. ESN 58/Charrin 2 – E. St Benin/Montigny

4 – TOURNOIS

La Commission rappelle à l'ensemble des clubs **qu'ils doivent déclarer auprès du District leurs tournois annuels (Futsal et herbe)** :

- 18/01/2026 : tournoi Futsal de l'US COULANGES (U11/U13)
- [1^{er} et 02/05/2026 : tournoi annuel de l'ASA VAUZELLES \(U7/U9/U11/U13\)](#)
- 14 et 15/05/2026 : tournoi annuel de CORBIGNY (U18)
- 20 et 21/06/2026 : tournoi annuel de GUERIGNY URZY (U7/U9/U11/U13)

5 – INFORMATIONS DIVERSES

5.1. Festival U13 Pitch : 1^{er} tour le 24 janvier 2026

Sites d'accueil :

- **Poule 1** : [Coulanges Terrain Synthétique \(Rendez-vous à 9h00\)](#)
- **Poule 2** : [La Machine Terrain Synthétique \(Rendez-vous à 9h00\)](#)
- **Poule 3** : [Coulanges Terrain Synthétique \(Rendez-vous à 14h00\)](#)
- **Poule 4** : [Varennes Vauzelles Terrain Synthétique \(Rendez-vous à 9h00\)](#)
- **Poule 5** : [Clamecy Terrain Tambourinette \(Rendez-vous à 9h00\)](#)
- **Poule 6** : [Decize Terrain Stade des Halles \(Rendez-vous à 9h00\)](#)
- **Poule 7** : [AFGP 58 Terrain Garchizy \(Rendez-vous à 9h00\)](#)

	Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4			
D1	Fc Château Chinon Arlef	D1	Fc Decize 1	D1	RC Nevers Challuy Sermoise 2	D2C	ASA Vauzelles 2
D2E	E.St Benin Montigny	D2D	CS Corbigny	D2A	AFGP 58 2	D2B	UCS Cosne 2
D2C	JS Marzy	D2C	Fc Nevers 2	D2C	E. St Eloi - Guérigny	D2D	AFGP 58 3
D2A	US Coulanges 1	D2E	UF La Machine	D2B	AS Pouilly 1	D2A	AS Pouilly 2
D2D	V. Prémery	Nouveau	ESN 58 2	Nouveau	US Coulanges 2		

	Poule 5	Poule 6	Poule 7		
D2B	As Clamecy 1	D2E	ESN 58 1	D1	AFGP 58 1
D2D	AS St Benin	D2A	Fc Nevers 1	D2A	FC Nevers Banlay
Nouveau	UCS Cosne 3	D2D	Fc Decize 2	D2C	US St Pierre
D2E	CS Corbigny 2	D2B	AS Varzy	D2E	E.Cercy Moulins Chatillon
D2A	E.Chaulgnes La Charité	D2C	Fc Impphy		

Pour la troisième année consécutive l'Equipe Technique du District organise un rassemblement en salle pour la catégorie U9.

La traditionnelle journée U9 des « PLATEAUX DES ROIS » est fixée cette année le SAMEDI 24 JANVIER 2026 sur plusieurs sites.

Les clubs sont convoqués 15 min avant le créneau horaire indiqué pour chaque site.

Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une manifestation Futsal en gymnase : prévoir chaussures adaptées.

Tous les licenciés de la catégorie sont convoqués par secteur géographique selon la répartition suivante :

Site de Cosne/Loire (gymnase Pierre Gilles de Gennes 10h/12h) : UCS Cosne, AS Pouilly, FC Alligny St Amand, US La Charité, AS Clamecy

Site de Moulins Engilbert (10h/12h) : AS Charrin, CS Corbigny, CS Chatillon, Esn 58, FC Château Arleuf, FC Decize, UF La Machine, US Cercy, US Lormes, US Moulins

Site de Nevers (gymnase Jules Renard 14h15/16h) : ASA Vauzelles, FC Nevers, Afgp 58, JS Marzy, RC Nevers Challuy Sermoise, FC Nevers Banlay, US St Pierre

Site de Guérigny (17h45/19h30) : AS Guérigny Urzy, AS Varzy, AS St Benin, FC Imphy, US Sauvigny, V Prémery, US Coulanges

5.3. Futsal

FUTSAL U11 : 1/2 finales le 17/01/26 à Cosne René Cassin, Nevers Jules Renard, Clamecy, Château Chinon

FUTSAL U13 : 1/2 finales le 17/01/26 à Pouilly, St Benin, Corbigny, Moulins (18/01/26)

FUTSAL U13-U15F : le 17/01/26 à Nevers Jules Renard

FUTSAL U15 : ½ finales le 24/01/26 à Nevers Jules Renard, Pouilly, Corbigny

FUTSAL U18 : ½ finales le 24/01/26 à Clamecy, Corbigny

Retrouvez toutes les informations sur le site internet du District.

6 – COURRIEL

Du club de US Moulins Engilbert informant la commission du non-réengagement de son équipe U18, E. Moulins/Cercy/Chatillon.

De ce fait, la Commission déclare la mise en inactivité de cette catégorie pour les clubs de Moulins, Cercy et Chatillon.

La Présidente
Sylvie OSBERY

La Secrétaire de séance
Cécile TOURNOIS

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.